



INFORMATION RAPIDE n°2020-01

Travail saisonnier

La Mairie fait appel aux jeunes habitants du village pour travailler 15 jours durant les vacances scolaires (à compter du mois d'avril).

Toute personne qui fêtera ses 18 ans en 2020 et qui souhaite bénéficier d'un contrat saisonnier est donc invitée à faire une demande par courrier ou par mail à mairie@saint-germain-le-chatelet.fr, accompagnée d'une copie de la carte d'identité, de la carte vitale et d'un RIB, et ce avant le 20 mars 2020.

Les demandes qui nous parviendront au-delà de cette date ne pourront être prises en compte.



Une seconde « boîte à lire » a été installée à l'entrée du lotissement du Chenoy. Comme pour celle qui se trouve dans l'abribus situé Rue Principale, en face du cimetière, chacun peut y déposer des livres et en emprunter en retour.

Nous comptons sur votre civisme pour respecter ces boîtes et leur contenu.

Avis aux contribuables

Le Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF) de Belfort se tient à la disposition des contribuables de la Commune pour toute réclamation motivée :

- sur place : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
- par mail : sdif.belfort@dgfip.finances.gouv.fr



**Le Maire,
Jean-Luc ANDERHUEBER**

